

1996 / 2021

25 ans de partenariat en faveur
des personnes en situation de handicap
et de leurs familles



Le partenariat entre l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV)
et Paralysie Cérébrale France a déjà permis le départ en vacances
de plus de 15 500 personnes en situation de handicap.

Pourquoi pas vous ?
Renseignez-vous auprès de votre association
sur les conditions d'accès aux Chèques-Vacances !

www.paralysiecerebralefrance.fr

